

L'index égalité professionnelle chez GERINTER

Convaincus que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité, de performance et d'innovation, le Groupe GERINTER affirme sa volonté de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en combattant les préjugés et les différences de traitement.

1/ Ecart de rémunération

L'indicateur ne peut pas être calculé, aucun point ne peut être attribué.

2/ Ecart de taux d'augmentation individuelles

L'indicateur ne peut pas être calculé, aucun point ne peut être attribué.

3/ Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

L'indicateur ne peut pas être calculé, aucun point ne peut être attribué.

4/ Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Le sexe sous représenté est le sexe masculin.

Sexe des salariés sur-représentés femmes

Nombre de points obtenus 0

GERINTER n'est pas en capacité de déterminer une note globale pour l'index de l'égalité femmes-hommes sur l'année de référence du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Néanmoins GERINTER entend poursuivre les efforts entrepris pour toujours améliorer son index et continuer à favoriser l'égalité professionnelle